



Corporation Municipale de la
Paroisse de Saint-Urbain

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Urbain, que lors de la séance régulière du 8 avril 2024, à 19h00, au lieu habituel des délibérations, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 618, rue Saint-Édouard – Lots 5 720 352 et 5 720 356

Nature de la demande : Construction d'un garage détaché.

Règlement	Article	Objet	Norme	Demande	Différence
Zonage #385	7.1.3	Hauteur maximale	Hauteur de la résidence (4,72 m ici)	5,92 m	1,2 m
Zonage #385	7.1.3	Superficie maximale	75 m ²	88,44 m ²	13,44 m ²

Lors de cette séance, le Conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Urbain,
Ce 19^{ème} jour du mois de mars 2024

Martin Guérin
Directeur général